RENCONTRE DU 6 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 6 juin 2023, à 18 h 30, au restaurant Scores situé au 4225, boulevard des Forges, à Trois-Rivières, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
Comité EHDAA	Maria Lira	-
École alternative Freinet de Trois-Rivières	Patrick Hamel	-
École Amie-Joie-et-Des-Grès	-	Jessyca Beaulieu
École aux Deux-Étangs	Alexandra Dupont	-
École Belle-Vallée	Ménaïk Bleau	-
École Cardinal-Roy	Djoher Essabah Bakhouche	-
École Chavigny	Marie-Lise Tolley-Bruneau	-
École Curé-Chamberland	Maryse Trudel	-
École de l'Envolée	Shana Myriam Ravary	-
École de musique Jacques-Hétu	Nicolas Ribes Turgeon	-
École des Bâtisseurs	Daniel Dupont	Frédérik Masson (ne peut voter lors de cette rencontre)
École du Bois-Joli	-	Sarah Bourdages
École intégrée des Forges	Sophie Marcotte	-
École Jacques-Buteux	Pier-Luc Savard	-
École Laviolette	Christian Coulombe	-
École les Terrasses	Stéphanie Roy	-
École Marguerite-Bourgeois	Manon Ricard	-
École Marie-Leneuf	Mélissa Larose	-
École Notre-Dame-du-Rosaire	Audrey Allard	-
École primaire de l'Académie-Sportive	Kathleen Dubé	-
École primaire de Louiseville	Rubina Neruda Bhicajee	-
EPEI – Secteur centre	Cindy Champagne	-
EPEI – Secteur-Est	Valérie Lupien	-
École Richelieu	Mélanie Picard	-

Établissement	Représentant(e)s	Substituts
École Saint-François-d'Assise		Jessica Germain
École Saint-Pie-X	Fanny Zuniga	-
École secondaire des Pionniers	Hanaa Ghaffar	-
École secondaire l'Escale	-	Anik Carle

ABSENCES

Établissement
Académie les Estacades
École Ami-Joie-et-des-Grès
École de la Solidarité
École de la Source
École de Pointe-du-Lac
École de Yamachiche-Saint-Léon
École des Champs-et-Marées
École Dollard
École du Versant-de-la-Batiscan
École le Tremplin
École Louis-de-France
École Madeleine-De Verchères
École Mond'Ami
École Sainte-Thérèse
École Saint-François-d'Assise
École Saint-Paul
École Saint-Philippe

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Bilan de l'année 2022-2023

Madame Ginette Masse, directrice générale substitut

5. Loi sur le protecteur national de l'élève
   Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale
6. Règlement concernant le traitement des plaintes sur des sujets autres que les services rendus aux élèves – Lancement de consultation
   Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale
7. Présentation des services complémentaires offerts
   Madame Manon Rocheleau, directrice adjointe aux Services éducatifs
8. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
9. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
10. Mot de la présidente et correspondance
11. Rapports :
    11.1 du trésorier
    11.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire
    11.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ
    11.4 de la représentante du comité EHDAA
    11.5 de la responsable du contenu Web https://www.facebook.com/cp.csduroy/
    11.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)
    11.7 du comité calendrier
    11.8 du comité accueil et intégration
    11.9 du comité de révision de la régie interne
12. Affaires nouvelles :
    12.1
    12.2
13. Levée de l'assemblée

CP-060623-01 IL EST PROPOSÉ PAR FANNY ZUNIGA APPUYÉ PAR SHANA MYRIAM RAVARY.

Que

4. BILAN DE L'ANNÉE 2022-2023

Madame Ginette Masse, directrice générale substitut.

Le document *Les incontournables de l'année scolaire 2022-2023* est présenté par Mme Masse. Le plan d'engagement vers la réussite du CSS est détaillé dans le document PEVR 2023-2027. Mme Masse remercie les membres du CP pour leur commentaires dans les réunions précédentes. Le plan a été envoyé au ministère de l'Éducation. Le CSS est en attente de l'approbation du ministère. Le plan peut être partagé avec les Conseils d'établissement sous réserve qu'il n'est pas encore approuvé par le ministère.

Parmi les faits saillants de l'année 2022-2023, Mme Masse mentionne la culture de collaboration qui se poursuit à travers la mise en place d'équipes collaboratives (CoP, CAP). La marque employeur se déploie notamment par la mise en place de stratégies d'attractions pour le recrutement et par le développement professionnel et de carrières pour favoriser la rétention. Le processus d'élaboration des plans d'effectifs a été amélioré,

ce qui favorise également le recrutement dans le contexte actuel du marché de l'emploi. Le CSS développe une culture de données afin de pouvoir suivre de plus près les indicateurs qui rendent compte de la performance de l'organisation. Il élabore également son diagnostic en matière de développement durable.

5. LOI SUR LE PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale.

Il y a un changement majeur dans le traitement des plaintes. Le nouveau processus se fait en 3 étapes. À partir du 28 août 2023, le protecteur national de l'élève sera responsable du nouveau mécanisme de traitement des plaintes et des signalements dans le milieu scolaire québécois. Il y aura 14 protecteurs régionaux. Les régions suivent un découpage différent des régions administratives du Québec, les protecteurs régionaux étant responsables de régions avec un nombre similaire d'élèves. La procédure de plainte est schématisée dans le document synthèse (Loi_protecteur_national_élève.pdf) présenté par Mme Giacomo. Le protecteur national pourra examiner les plaintes suite aux recommandations des protecteurs régionaux pour assurer une cohérence au niveau national dans le traitement des plaintes. La Loi vise aussi à uniformiser les délais de traitement et les processus d'une région à l'autre. Le protecteur national de l'élève devrait fournir plus de documentation aux parents via les établissements. Mme Giacomo ajoute que le protecteur national pourra faire des recommandations aux protecteurs régionaux selon les meilleures pratiques en vigueur. Les protecteurs des élèves (régionaux et national) devront faire des rapports annuels.

6. RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES PLAINTES SUR DES SUJETS AUTRES QUE LES SERVICES RENDUS AUX ÉLÈVES – LANCEMENT DE CONSULTATION

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale.

Le règlement est présenté au CP en consultation. Un exemple de sujets « autres » sont les plaintes de voisinage. Il est prévu que le règlement soit adopté au début de la prochaine année scolaire. Les membres du CP sont invités à envoyer leurs commentaires d'ici le 12 juin 2023.

7. PRÉSENTATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES OFFERTS

Madame Manon Rocheleau, directrice adjointe aux Services éducatifs

Le sujet est annulé.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

CP-060623-02 **IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE TRUDEL ET APPUYÉ PAR MARIE-LISE TOLLEY-BRUNEAU.**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023

Il y a eu un suivi par courriel d'Élyse Giacomo concernant les dates des réunions du comité de parents pour l'année prochaine. La salle de réunion du CSS devrait être rénovée et disponible.

10. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

L'AGA sera le 17 octobre 2023. Les autres dates de réunions ont été déterminées et seront envoyées aux membres.

11. RAPPORTS

11.1 du trésorier

Le solde au compte du CP est 11 185,47$. Si tous les montants réclamés en date d'hier étaient décaissés, il resterait 8035,81$. À la suite de la réunion de ce soir, la trésorière estime qu'il restera environ 6000$.

11.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire

Discussion au sujet du PEVR au dernier CA et au sujet des ressources matérielles. Il y a eu des adoptions faites pour la rénovation d'écoles.

11.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ

Le RCPAQ a déposé un mémoire concernant le Projet de Loi 23. La prochaine rencontre est prévue en juin.

Mme Lira énumère les commentaires du RCPAQ sur le Projet de Loi 23. Ils étaient les suivants :

1) Le RCPAQ est en désaccord avec l'octroi au ministre du pouvoir de modifier toute décision des CSS ; 2) La perception d'une diminution du pouvoir d'influence des parents pourrait décourager l'engagement parental dans les instances de gouvernance ; 3) La responsabilité de nomination des directions générales devrait rester aux conseils d'administration des centres de services scolaires plutôt qu'être transférée au ministre de l'Éducation ; 4) Il ne faut pas que l'intention de baser les décisions sur les données probantes en vienne à écarter le savoir pratique et l'expérience du personnel scolaire et des parents des orientations en éducation.

Puis elle enchaine avec les 8 recommandations émises par le RCPAQ :

1) Une entrée en vigueur retardée pour les commissions scolaires du réseau anglophone ; 2) Exclure les décisions des conseils d'établissement du pouvoir attribué au ministre par l'article 40 (changer les décisions des CSS) du projet de loi 23 ; 3) La correction de l'article 14 du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration afin de respecter le statut au sein du comité de parents du membre représentant du CCSEHDAA ; 4) L'ajout dans le processus de désignation des membres parents des conseils d'administration de tous les parents siégeant à un comité d'établissement lors d'un troisième appel de candidature ; 5) Un accès aux données compilées par le ministère de l'Éducation pour les organismes qui œuvrent dans le domaine de la réussite scolaire; 6) Une représentation parentale dans le noyau administratif et la structure de l'institut national d'excellence en éducation; 7) Un partage des responsabilités entre l'institut national d'excellence en éducation et le Conseil supérieur de l'éducation selon des mandats spécifiques plutôt qu'un partage selon les niveaux d'enseignement ; 8) L'ajout de deux parents dans la composition du comité d'engagement pour la réussite des élèves.

11.4 de la responsable du comité EHDAA

Le CSS participe à un projet pilote sur l'optimisation des services aux élèves. Les différents groupes, notamment la fédération des professionnels de l'éducation, la FTQ et le RCPAQ sont consultés. Des pistes de solutions sont envisagées : formation de classes hybrides, plus d'accompagnement pour les enseignants, formation d'équipes multidisciplinaires et prévention ciblée au préscolaire. Il y a une présentation des recommandations découlant du projet pilote, notamment qu'une demande de budget supplémentaire pour les élèves « H » et « DAA » soit faite.

Le comité reviendra à 10 membres. Les membres qui ont siégé pendant 1 an pourront siéger automatiquement une 2e année au comité.

11.5 de la responsable du contenu Web https://www.facebook.com/cp.csduroy/

Rien de particulier

11.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel, révision d'une décision)

La rencontre des porteurs de dossiers des écoles est prévue en septembre afin d'échanger sur les idées de sorties culturelles, en lien notamment avec Culture Trois-Rivières. Il y aura aussi une remise de prix culturels sous forme de bannières à deux écoles pour souligner les meilleurs projets culturels dans les écoles.

11.7 du comité calendrier

Rien de particulier

11.8 du comité accueil et intégration

La rencontre est prévue au début septembre pour préparer l'AGA du 17 octobre.

11.9 du comité de révision de la régie interne

Il n'y a pas eu de rencontre.

CP-060623-03 **IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAÏK BLEAU ET APPUYÉ PAR SHANA MYRIAM RAVARY**

Que les rapports soient adoptés en blocs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Appréciation du fonctionnement du comité

Mme Bleau propose que les membres du comité fassent part de leurs commentaires, suggestions et de leur appréciation du fonctionnement du CP. Mme Lira propose un sondage.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-060623-04 **IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN COULOMBE ET APPUYÉ PAR MARIA LIRA QUE LA SÉANCE SOIT LEVÉE À 20H42**.

La prochaine séance (assemblée générale annuelle) se tiendra le 17 octobre 2023 à 19h30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nicolas Ribes Turgeon

Digitally signed by Nicolas Ribes Turgeon
DN: cn=Nicolas Ribes Turgeon, o, ou, email=nicolas.rturgeon@gmail.com, c=CA
Date: 2023.12.04 22:43:32 -05'00'

Présidente | Secrétaire